

MARS

DOSSIER DÉCLARANT

SOMMAIRE

**1. PRÉSENTATION DU PASSAGE
EN DSN DU RECOUVREMENT
À DESTINATION DE PÔLE EMPLOI
P.3**

**2. ATTESTATION EMPLOYEUR
P.12**

**3. RENSEIGNEMENT D'UNE DSN
P.14**

1.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX CHANGEMENTS INHÉRENTS AU PASSAGE DU RECOUVREMENT EN DSN

La possibilité de procéder à des DSN sur un environnement test

Deux étapes à respecter

Les employeurs et les éditeurs de logiciel qui le souhaitent peuvent procéder en amont de leur passage en DSN au contrôle du paramétrage de leur logiciel de paye en procédant à l'envoi de DSN sur un environnement test.

- Pour cela il est nécessaire de s'inscrire à la plateforme de tests sur le portail Net-entreprises (<http://test.net-entreprises.fr/>)
- Puis il faut demander un numéro de dossier temporaire (CS99XXXXXX ou EX99XXXXXX) auprès de Pôle emploi services par mail : pesprojetmars.00310@pole-emploi.fr

Ce numéro de dossier temporaire devra être renseigné dans la DSN (Entité d'affectation des opérations - S21.G00.20.002).

Attention, ce numéro est temporaire et diffère du nouveau numéro de dossier de recouvrement qu'il vous faudra demander lors de votre passage en DSN définitif par mail :

- spectacledsn.00310@pole-emploi.fr pour les employeurs spectacle,
- expatriesdsn.00310@pole-emploi.fr pour les employeurs expatriés.

Les numéros de dossiers de recouvrement

Transmission d'un nouveau numéro de dossier pour les entreprises ayant déjà un dossier de recouvrement auprès de Pôle emploi

Les employeurs qui possèdent un numéro de dossier de recouvrement auprès de Pôle emploi devront faire **une demande officielle de passage en DSN** par mail :

- spectacledsn.00310@pole-emploi.fr pour les employeurs spectacle,
- expatriedsn.00310@pole-emploi.fr pour les employeurs expatriés,

au plus tard le 15 du mois précédent la période d'emploi qui sera déclarée en DSN pour la 1^{re} fois.

Un nouveau numéro de dossier de recouvrement sera alors adressé à l'employeur **par courrier postal**.

Il aura le format suivant : CSxxxxxx ou EXxxxxxx

L'obtention de ce numéro est obligatoire car il devra impérativement être renseigné dans l'entité d'affectation des opérations - S21.G00.20.002 de la DSN.

Ce numéro sera adressé par Pôle emploi au déclarant avant la fin du mois de paye précédant le mois d'emploi pour lequel le déclarant souhaite entrer en DSN.

Les établissements qui ont plusieurs dossiers de recouvrement en cours recevront un numéro :

- Soit pour chacune de leurs productions (Cinéma-Spectacle). L'employeur doit alors déclarer en DSN le numéro de dossier sous lequel les salariés de la production sont déclarés,
- Soit un numéro pour leur personnel Expatriés et un ou plusieurs numéros pour leur personnel Cinéma-Spectacle.

Les numéros de dossiers de recouvrement

L'obtention des numéros de dossiers pour les tiers de gestion et les éditeurs de logiciel

Les tiers de gestion et les éditeurs de logiciels pourront faire savoir à Pôle emploi, via le canal mail dédié à l'obtention des nouveaux numéros de dossiers de recouvrement, qu'ils souhaitent obtenir les numéros de recouvrement de leurs clients.

Cette demande doit identifier un interlocuteur unique, ainsi que son adresse mail professionnelle, afin que Pôle emploi puisse lui adresser par mail le fichier comprenant les nouveaux numéros de ses clients.

NB : Pôle emploi est en mesure d'identifier directement les clients des tiers de gestion et des éditeurs de logiciel, il ne sera pas nécessaire de les lister lors de la demande.

Pôle emploi adressera à la personne identifiée un fichier comportant la liste des clients nouvellement basculés en DSN.

Ce fichier comportera :

- Le SIRET de l'employeur,
- La raison sociale,
- Une correspondance entre le numéro d'affiliation actuel et le nouveau numéro de dossier de recouvrement.

Ce fichier sera transmis en flux (c'est à dire avec uniquement la liste des employeurs nouvellement basculés en DSN) au plus tard le dernier jour ouvré du mois précédent la 1^{re} période d'emploi déclarée en DSN .

NB : cette demande s'ajoute à celle qui doit impérativement être faite par le déclarant auprès de Pôle emploi services pour obtenir l'envoi de son nouveau numéro de dossier par voie postale.

Les numéros de dossiers de recouvrement

La procédure d'adhésion auprès de Pôle emploi

La procédure d'adhésion auprès de Pôle emploi n'est pas modifiée.

Pour adhérer pour la 1^{re} fois auprès de Pôle emploi services, un employeur doit adresser une demande :

- Par téléphone auprès de Pôle emploi services au 3995 (département 99, choix 2) (Annexes 8 et 10),
- Par téléphone au 01 46 52 97 00 (Touche 1) ou par mail : expatriation@pole-emploi.net (Annexe 9 section 4).

Les employeurs recevront ensuite, par courrier postal, un numéro de dossier de recouvrement pour leur permettre d'effectuer leurs déclarations en DSN, ainsi qu'un numéro d'affiliation pour leur permettre de renseigner leurs attestations employeurs.

En 2022, en plus de la procédure téléphonique, il sera possible d'adhérer directement sur le site [Pole-emploi.fr](https://pole-emploi.fr).

Les dates d'exigibilité

Le rappel des règles applicables en contexte DSN

En application des articles R. 243-6 et suivant du Code de la sécurité sociale :

- Pour les entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 50 salariés et qui versent les salaires au cours du mois de la période d'emploi :
→ L'exigibilité est au 5 du mois suivant la période d'emploi.
- Pour les entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 50 salariés et qui pratiquent le décalage de paie :
→ L'exigibilité est au 15 du mois suivant la période d'emploi.
- Pour les entreprises dont l'effectif est inférieur à 50 salariés :
→ L'exigibilité est au 15 du mois suivant la période d'emploi.

Païement trimestriel

Le rappel des règles applicables en contexte DSN

Pour les entreprises dont l'effectif est inférieur à 11 salariés, l'employeur peut choisir de payer au 15 du mois suivant le trimestre.

Dans ce cas, l'employeur doit faire une demande expresse auprès de Pôle emploi services par mail : pesprojetmars.00310@pole-emploi.fr et ne pourra passer en DSN qu'au 1^{er} janvier 2022.

La taxation d'office

Le rappel des règles applicables en contexte DSN

En application de l'article R.243-15 du code de la sécurité sociale, Pôle emploi peut recourir à une taxation provisoire en cas d'absence de déclaration de la part l'employeur avec application d'une pénalité différenciée.

Afin de ne pas se voir appliquer cette taxation d'office, le déclarant doit impérativement renseigner une déclaration à néant lorsqu'il n'a **aucun salarié** à déclarer ayant des cotisations à destination de Pôle emploi.

Les déclarations en fraction

Le rappel des règles applicables en contexte DSN

La DSN prévoit la possibilité de déposer des DSN fractionnées pour un même établissement (Siret) :

- Si l'employeur engage des salariés relevant du régime général, de l'expatriation, et du spectacle, il doit ainsi déclarer ces trois populations dans plusieurs fractions différentes,
- Si l'employeur utilise un logiciel de paie différent selon la situation des salariés (permanents ou contrats courts),
- Si l'employeur délègue la gestion de sa paie à un tiers déclarant (cabinet de gestion, expert-comptable...).

Le GIP MDS a décidé d'utiliser le découpage en fraction pour permettre les déclarations portant sur plusieurs dossiers de recouvrement auprès de Pôle Emploi, essentiellement pour les productions cinématographiques. Ainsi, un déclarant devra émettre une fraction par dossier de recouvrement et indiquer le numéro de dossier de recouvrement uniquement dans la partie versement de la DSN.

Cette modalité particulière de fractionnement ne concerne que le cas d'un SIRET qui a plusieurs dossiers de recouvrement actifs (par exemple un SIRET dans lequel sont employés à la fois des intermittents du spectacle et des expatriés ou un SIRET qui produit en même temps plusieurs films) ou les cas de tiers paiement.

Pour plus de détails, se référer à [la fiche consigne 2417](#).

Un employeur du cinéma-spectacle peut avoir plusieurs comptes de recouvrement, dans ce cas :

- Les employeurs producteur cinématographique (codes APE commençant par 59) avec un seul dossier de recouvrement n'ont pas l'obligation de déclarer des fractions. Toutefois, ils pourront y recourir s'ils le souhaitent,
- Les employeurs producteur cinématographique (codes APE commençant par 59) peuvent choisir de créer un nouveau compte de recouvrement pour chaque production. Ils auront, dans ce cas, l'obligation de déclarer autant de fractions que de dossiers. En effet, dès lors qu'un employeur a plusieurs dossiers de recouvrement auprès de Pôle emploi, il doit déclarer ses dossiers en autant de fractions.

Le nombre de fractions est limité à 9 dans la norme DSN.

NB :

- *Les employeurs doivent continuer à adresser dans des fractions leurs anciens numéros de dossiers pour informer Pôle Emploi de l'absence de cotisations à recevoir sur ceux-ci,*
- *En cas de régularisation sur un dossier clos, il faut le faire dans une nouvelle fraction.*

2.

ATTESTATION EMPLOYEUR

Attestation employeur

Maintien de la procédure actuelle en 2021

Pour 2021, il a été décidé de conserver l'Attestation Employeur ou l'Attestation Employeur Mensuelle, pour le volet indemnisation, afin de sécuriser les droits des demandeurs d'emploi en continuant d'alimenter, dans un premier temps, le passé professionnel avec les AE et les AEM jusqu'à ce que la qualité des données DSN soient satisfaisantes pour qu'elles puissent enrichir directement le passé professionnel (à minima jusqu'en juillet 2022).

Ainsi, en 2021 la procédure actuelle des AE et des AEM est maintenue à l'identique, les employeurs devront continuer à utiliser le même numéro pour s'identifier (= numéro d'affiliation utilisé actuellement et non le nouveau numéro de dossier de recouvrement qui sera adressé pour le passage du recouvrement Assurance Chômage en DSN).

NB : le numéro d'affiliation sera également encore utilisé pour la gestion des périodes d'emploi antérieures au passage de l'employeur en DSN.

De même, les nouveaux adhérents recevront un numéro de dossier de recouvrement à renseigner dans la DSN et un numéro d'affiliation pour déclarer leur AE ou leur AEM.

Néanmoins, pour les intermittents du spectacle, des évolutions de l'AEM sont prévues avec deux modèles d'attestations pour les Annexes 8 et 10 qui seront produits par Pôle emploi en fin de contrat de travail (et non plus chaque fin de mois) :

- Un modèle d'attestation employeur spécifique mono-contrat : suite à un dépôt de signalement FCTU ou pour un CDDUD de plus de 30 jours.
- Un modèle d'attestation employeur spécifique multi-contrats : suite à un dépôt de DSN mensuelle contenant des CDDUD (une AE = plusieurs contrats).

Pour l'instant les modalités de déclarations de fin de contrat des intermittents et expatriés restent en vigueur, aussi aucune Attestation Employeur ne sera renvoyées par Pôle emploi suite à la déclaration d'une fin de contrat en DSN.

Il n'est donc pas attendu pour l'instant de dépôt de signalement FCTU pour les intermittents du spectacles et expatriés.

3.

COMMENT REMPLIR UNE DSN POUR PÔLE EMPLOI SERVICES ?

La réception des contrats pour un établissement déclaré

Un unique numéro de dossier de recouvrement par fraction

1 Dans une DSN mensuelle, d'un établissement déclaré

Dans un bloc S20.G00.05 – DSN Mensuelle

2 S'il y a au moins un contrat dont les contributions Assurance Chômage ou cotisations AGS sont à collecter par Pôle emploi

S'il y a au moins un contrat impliquant la déclaration d'un bloc 81 avec un « Identifiant Organisme de Protection Sociale

S21.G00.81.002 » = '13000548100010' (SIRET Pôle emploi)

3 Alors il ne doit y avoir qu'un unique numéro de dossier de recouvrement pour Pôle emploi dans cette DSN mensuelle

Alors il faut une valeur unique dans « Entité d'affectation des opérations - S21.G00.20.002 » pour chaque bloc 20 contenant un Identifiant Organisme de Protection Sociale S21.G00.20.001 = '13000548100010' (SIRET Pôle emploi) pour cette DSN Mensuelle

La réception des versements faits par un tiers payeur

1 Dans une DSN mensuelle d'un tiers payeur

Dans un bloc S20.G00.05 - DSN Mensuelle

2 S'il y a plusieurs numéros de dossier de recouvrement pour Pôle emploi

S'il y a plusieurs blocs S21.G00.20 contenant un Identifiant Organisme de Protection Sociale S21.G00.20.001 = '13000548100010' (SIRET Pôle emploi) avec des valeurs différentes dans l'Entité d'affectation des opérations - S21.G00.20.002

3 Alors il ne doit pas y avoir de contrat impliquant la déclaration d'une contribution Assurance Chômage ou cotisation AGS à encaisser par Pôle emploi, sauf pour l'établissement payeur qui déclare ses propres cotisations.

Alors il ne doit pas y avoir de contrat impliquant la déclaration de bloc 81 avec d'« Identifiant Organisme de Protection Sociale - S21.G00.81.002 » = '13000548100010' (SIRET Pôle emploi)

La déclaration « néant organisme » pour Pôle emploi

1 S'il n'y a pas de contrat à déclarer à Pôle emploi pour un mois et un dossier de recouvrement

2 Alors une DSN mensuelle « néant organisme » doit être émise pour ce numéro de dossier de recouvrement pour Pôle emploi

Alors un bloc S20.G00.05 - DSN Mensuelle doit être déclaré contenant :

- Une unique entité d'affectation des opérations - S21.G00.20.002 pour l'Identifiant Organisme de Protection Sociale S21.G00.20.001 = '13000548100010' (SIRET Pôle emploi)
- Un bloc S20.G00.08 « Identifiant de l'organisme destinataire de la déclaration « Absence de rattachement pour le mois principal déclaré » avec le Code caisse = '93'
- Aucun contrat impliquant la déclaration de bloc 81 avec l'« Identifiant Organisme de Protection Sociale - S21.G00.81.002 » = '13000548100010' (SIRET Pôle emploi)

Un numéro de dossier de recouvrement quel que soit le mode de versement

1 Dans une DSN mensuelle, d'un établissement déclaré

Dans un bloc S20.G00.05 – DSN Mensuelle

2 S'il y a au moins un contrat dont les contributions Assurance Chômage et cotisations AGS sont à collecter par Pôle emploi

S'il y a au moins un contrat impliquant la déclaration d'un bloc 81 avec un « Identifiant Organisme de Protection Sociale - S21.G00.81.002 » = '13000548100010' (SIRET Pôle emploi)

3 Alors il ne doit y avoir qu'un unique numéro de dossier de recouvrement pour Pôle emploi dans cette DSN mensuelle quel que soit le mode de paiement

Alors il faut une valeur unique dans « Entité d'affectation des opérations - S21.G00.20.002 » pour chaque bloc 20 contenant un Identifiant Organisme de Protection Sociale S21.G00.20.001 = '13000548100010' (SIRET Pôle emploi) pour cette DSN Mensuelle quel que soit le « Mode de paiement - S21.G00.20.010 » accepté par Pôle emploi (« 01 - chèque », « 02 - virement », « 05 - prélèvement SEPA », « 06 - versement réalisé par un autre établissement »).

Un numéro de dossier de recouvrement inconnu du nouveau système de Pôle emploi

1 En cas de déménagement de l'établissement

Attribution nouveau SIRET – Il n'y a aucune démarche à faire

2 En cas de fusion, rachat ou de transfert

Veuillez contacter votre agent Pôle emploi services

3 Dans une DSN mensuelle, d'un établissement déclaré

Dans un bloc S20.G00.05 – DSN Mensuelle

4 S'il y a au moins un numéro de dossier de recouvrement pour Pôle emploi inconnu du nouveau système de Pôle emploi

S'il y a au moins une « Entité d'affectation des opérations - S21.G00.20.002 » dans un bloc 20 contenant un Identifiant Organisme de Protection Sociale S21.G00.20.001 = '13000548100010' (SIRET Pôle emploi) inconnue de Pôle emploi

Exemple : numéro d'affiliation en lieu et place du numéro de dossier de recouvrement

5 Alors Pôle emploi prendra contact avec le déclarant pour rectifier cette erreur

Un numéro de contrat pour chaque base assujettie contenant une cotisation à encaisser par Pôle emploi

- 1 Dans une DSN mensuelle, d'un établissement déclaré**
Dans un bloc S20.G00.05 – DSN Mensuelle

- 2 Pour chaque base assujettie comportant une cotisation à encaisser par Pôle emploi, le numéro de contrat concerné doit obligatoirement être renseigné**

Pour chaque bloc 78 – base assujettie comportant un bloc 81 – cotisation individuelle avec un « Identifiant Organisme de Protection Sociale - S21.G00.81.002 » = '13000548100010' (SIRET Pôle emploi), la rubrique S21.G00.78.006 est obligatoire pour réaliser un contrôle du champ d'application des données transmises.

Un numéro de dossier de recouvrement inconnu du nouveau système de Pôle emploi

1 En cas de déménagement de l'établissement

Attribution nouveau SIRET – Il n'y a aucune démarche à faire

2 En cas de fusion, rachat ou de transfert

Veillez contacter votre agent Pôle emploi services

3.

COMMENT REMPLIR UNE DSN POUR PÔLE EMPLOI SERVICES ?

L'ACQUISITION DSN

Les messages « comptes rendus » envoyés aux employeurs

6 messages reçus après traitement d'une DSN par PES

Déclaration intégrée par Pôle emploi services

Déclaration intégrée par Pôle emploi services avec des erreurs ou messages à prendre en compte

Déclaration en cours d'intégration par Pôle emploi services

Déclaration intégrée suite à une correction apportée par Pôle emploi services

Déclaration intégrée suite à une correction apportée par Pôle emploi services, toutefois des erreurs ou des messages restent à prendre en compte

Déclaration non traitée par Pôle emploi services car elle ne contenait pas de données à destination de Pôle emploi services

**Pôle emploi a mis en place des contrôles sur les DSN qu'il reçoit.
Ces contrôles portent notamment sur :**

Les codes emploi

**Les numéros de conventions
collectives pour l'établissement
et la prestation si nécessaire**

Les numéros de licence

Le code pays

**Si un de ces contrôles détectent une anomalie, c'est Pôle emploi qui la
prendra en charge, le cas échéant suite à un échange avec le déclarant.**

Les messages adressés par Pôle emploi aux déclarants

6 messages reçus après traitement d'une DSN par PES

Certains contrôles permettent de détecter des erreurs dans les déclarations. Dans ce cas, un message vous est adressé vous indiquant l'erreur détectée (voir messages slides 26 à 37)

C'est à vous de procéder à la modification de votre DSN afin de la mettre en conformité.

Pour toutes questions, vous pouvez joindre Pôle emploi services via pesprojetmars.00310@pole-emploi.fr

A défaut d'action de votre part, sous les 15 jours, nous prendrons directement contact avec vous.

Les contrôles communs

CODE	TITRE	CATÉGORIE
AQ001	Montant de cotisation négatif	Contrat
MESSAGE EMPLOYEUR		
Pour l'individu <Prénom NOM>, matricule <matricule>, NIR <NIR>, NTT <NTT>, le montant de la cotisation « <libellé produit> » pour la période <période> n'est pas conforme car négatif. Montant calculé : <montant>€.		

CODE	TITRE	CATÉGORIE
AQ002	Montant de cotisation individuelle erroné	Contrat
MESSAGES		
Pour l'individu <Prénom NOM>, matricule <matricule>, NIR <NIR>, NTT <NTT>, le montant de la cotisation n'est pas conforme au montant attendu. Montant attendu : <montant>€. Montant reçu: <montant>€.		

CODE	TITRE	CATÉGORIE
AQ003	Montant total des cotisations erroné pour un dossier	Contrat
MESSAGES		
Le montant des cotisations pour la période de <période> n'est pas conforme au montant attendu. Montant attendu : <montant>€. Montant reçu: <montant>€.		

NB : En cas de changements de taux, si l'assiette de cotisation est correctement renseignée il ne sera pas nécessaire de faire une nouvelle déclaration, sauf en cas d'évolution type Bonus-Malus

Les contrôles communs

CODE	TITRE	CATÉGORIE
AQ007	Code cotisation non attendu	Contrat
MESSAGES		
<p>Pour l'individu <Prénom NOM>, matricule <matricule>, NIR <NIR>, NTT <NTT>, une cotisation dont le code est « <code reçu> » a été adressée à Pôle emploi alors qu'elle n'est pas attendue par Pôle emploi. Elle n'a pas été prise en compte par Pôle emploi. Veuillez vérifier qu'elle n'aurait pas dû être adressée à un autre Opérateur de Protection Sociale.</p>		

Les contrôles communs

CODE	TITRE	CATÉGORIE
AV001	Versement sur une période antérieure au début du recouvrement par DSN	Versement
MESSAGES		
<p>Le dossier de recouvrement <numéro dossier > a adressé par déclaration sociale nominative (DSN) un versement d'un montant de <montant>€ alors que ce versement porte sur une période de rattachement (<période>) antérieure au démarrage de la DSN. Merci de bien vouloir contacter Pôle emploi services au 3995 (Annexes 8 et 10) ou au 01 46 52 97 00 (Annexe 9 section 4) pour régulariser votre situation.</p>		

CODE	TITRE	CATÉGORIE
AV002	Versement sur une période postérieure à la fin du recouvrement par DSN	Versement
MESSAGES		
<p>Le dossier de recouvrement <numéro dossier> a adressé par déclaration sociale nominative (DSN) un versement d'un montant de <montant>€ alors que ce versement porte sur une période de rattachement (<période>) postérieure à l'arrêt de la DSN. Merci de bien vouloir contacter Pôle Emploi Services au 3995 (Annexes 8 et 10) ou au 01 46 52 97 00 (Annexe 9 section 4) pour régulariser votre situation.</p>		

CODE	TITRE	CATÉGORIE
AV003	Numéro de dossier de recouvrement inconnu	Numéro de dossier invalide
MESSAGES		
<p>Le versement d'un montant de <montant>€ effectué le <date> depuis les coordonnées bancaires suivantes : IBAN : <IBAN>, BIC : <BIC> n'a pas pu être rattaché à un dossier de recouvrement. Ce versement n'a pas été pris en compte par Pôle emploi services. Merci de bien vouloir contacter Pôle emploi services au 3995 (Annexes 8 et 10) ou au 01 46 52 97 00 (Annexe 9 section 4)</p>		

Les contrôles communs

CODE	TITRE	CATÉGORIE
AV004	Pas de mandat valide	Versement
MESSAGES		
<p>Le versement d'un montant de <montant>€ effectué par le dossier de recouvrement <numéro dossier> n'a pas été pris en compte car il n'existe pas de mandat actif pour les coordonnées bancaires suivantes : IBAN : <IBAN>, BIC : <BIC>. Merci de bien vouloir établir un mandat SEPA sur Net-entreprises.</p>		

Les contrôles communs

CODE	TITRE	CATÉGORIE
ET001	Plusieurs dossiers de recouvrement en présence de cotisation	Établissement
MESSAGES		
Attention : vous nous avez adressé une déclaration avec plusieurs numéros de dossier de recouvrement. Merci de bien vouloir contacter Pôle emploi services au 3995 (Annexes 8 et 10) ou au 01 46 52 97 00 (Annexe 9 section 4)		

CODE	TITRE	CATÉGORIE
ET002	Aucun dossier de recouvrement en présence de cotisation	Numéro de dossier en attente
MESSAGES		
<p>Attention : vous nous avez adressé une déclaration sans aucun numéro de dossier de recouvrement :</p> <ul style="list-style-type: none">• Si suite à votre demande vous avez déjà reçu un numéro de dossier de recouvrement de la part de Pôle Emploi Services, veuillez l'indiquer dans la DSN,• Si vous souhaitez passer en DSN mais que vous n'en avez pas fait la demande, veuillez contacter Pôle Emploi Services à :<ul style="list-style-type: none">• spectacledsn.00310@pole-emploi.fr pour les employeurs spectacle,• expatriesdsn.00310@pole-emploi.fr pour les employeurs expatriés.• Si vous ne souhaitez pas envoyer de déclaration à Pôle Emploi Services, veuillez ne pas tenir compte de ce message.• Dans les autres cas merci de bien vouloir contacter Pôle Emploi Services au 3995 (Annexes 8 et 10) ou au 01 46 52 97 00 (Annexe 9 section 4).		

Les contrôles communs

CODE	TITRE	CATÉGORIE
EV001	Demandes de prélèvements non traitées	Établissement
MESSAGES		
<p>Attention : vous nous avez adressé une déclaration avec un numéro de dossier de recouvrement invalide pour au moins une de vos demandes de prélèvement. En conséquence l'ensemble de vos demandes de prélèvement n'ont pas été traitées. Merci de bien vouloir contacter Pôle emploi services au 3995 (Annexes 8 et 10) ou au 01 46 52 97 00 (Annexe 9 section 4).</p>		

Les contrôles communs

CODE	TITRE	CATÉGORIE
AD003	Cotisations sur une période antérieure au début du recouvrement par DSN	Établissement
MESSAGES		
<p>Attention, vous nous avez adressé une déclaration sociale nominative (DSN) portant sur une période d'emploi (<période>) antérieure au démarrage de la DSN. Merci de bien vouloir contacter Pôle Emploi Services au 3995 (Annexes 8 et 10) ou au 01 46 52 97 00 (Annexe 9 section 4).</p>		

Les annules et remplaces

CODE	TITRE	CATÉGORIE
MD001	Déclaration annule et remplace	Établissement
MESSAGES		
<p>Cette déclaration en annule et remplace une autre. La déclaration annulée portait des demandes de prélèvement mais celles-ci n'ont pas pu être annulées car les sommes ont déjà été débitées. Veuillez contacter Pôle emploi services au 3995 (Annexes 8 et 10) ou au 01 46 52 97 00 (Annexe 9 section 4) pour un éventuel remboursement.</p>		

3.

COMMENT REMPLIR UNE DSN POUR PÔLE EMPLOI SERVICES ?

LES MESSAGES SPÉCIFIQUES CINÉMA SPECTACLE

Les contrôles spécifiques

Cinéma-Spectacle

CODE	TITRE	CATÉGORIE
AB007	Code emploi non autorisé pour un établissement listé A8	Contrat
MESSAGES		
Pour l'individu <Prénom> <NOM>, matricule <matricule>, NIR <NIR>, NTT <NTT>, le code emploi <CODE EMPLOI> n'est pas autorisé pour votre établissement.		

CODE	TITRE	CATÉGORIE
AB008	Code emploi non autorisé pour un IDCC	Contrat
MESSAGES		
Pour l'individu <Prénom> <NOM>, matricule <matricule>, NIR <NIR>, NTT <NTT>, le code emploi <CODE EMPLOI>, n'est pas autorisé pour les artistes/techniciens.		

CODE	TITRE	CATÉGORIE
AB013	Numéro de licence non valide	Contrat
MESSAGES		
<p>Pour l'individu <Prénom> <NOM>, matricule <matricule>, NIR <NIR>, NTT <NTT>, vous nous avez adressé le numéro de licence <numéro de la licence> qui n'est pas valide.</p> <ul style="list-style-type: none">• Si vous avez un numéro de licence au format PLATESV-D-AAAA-NNNNNN, veuillez vérifier qu'il est au format AAAANNNNNN dans la DSN.• Si votre numéro de licence n'est pas au format PLATESV-D-AAAA-NNNNNN, veuillez le renseigner dans la DSN en supprimant la catégorie ainsi que les caractères non numériques.• En cas de renouvellement de votre licence, veuillez nous adresser le récépissé à <adresse mail PES CS>.• Pour plus d'informations sur le numéro de licence vous pouvez contacter Pôle Emploi Services au 3995.		

3.

COMMENT REMPLIR UNE DSN POUR PÔLE EMPLOI SERVICES ?

LES MESSAGES SPÉCIFIQUES EXPATRIÉS

Les contrôles spécifiques Expatriés

CODE	TITRE	CATÉGORIE
AB016	Pays non expatrié	Contrat
MESSAGES		
<p>Pour l'individu <Prénom> <NOM>, matricule <matricule>, NIR <NIR>, NTT <NTT>, vous nous avez déclaré un lieu de travail « <libellé pays> » qui ne relève pas de l'expatriation. Merci de bien vouloir contacter Pôle emploi services au 01 46 52 97 00.</p>		

GLOSSAIRE

Mon Assistant de Recouvrement Simplifié

Le lexique

AE : Attestation Employeur

AEM : Attestation Employeur Mensuelle

ADV : Avis de versement

BNT : Bordereau nominatif trimestriel

DSN : Déclaration sociale nominative

GIP-MDS : Groupement d'Intérêt Public - Modernisation des Déclarations Sociales
(organisme en charge de la norme et du flux DSN)